

PestiRiv : une étude pour mieux connaître l'exposition aux pesticides des personnes vivant en zones viticoles et non-viticoles

A partir du mois d'octobre 2021, Santé publique France et l'Anses (l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) réalisent une étude visant à mieux connaître l'exposition aux pesticides des personnes vivant près de vignes ou éloignées de toute culture.

Mis à jour le 23 novembre 2021



DOSSIER THÉMATIQUE 16 DÉCEMBRE 2021

Pesticides

Les pesticides sont très utilisés en France, principalement en agriculture, et la population y est largement exposée. Leurs effets sur la santé de la population générale sont encore mal connus.

EN SAVOIR PLUS

En France, de nombreuses personnes vivent à proximité de vignes sur lesquelles des pesticides peuvent être appliqués. Or, peu de données sont disponibles sur l'exposition aux pesticides chez les riverains de zones viticoles, étape indispensable pour dimensionner au

mieux et renforcer les mesures de prévention des expositions aux pesticides.

L'étude PestiRiv permettra pour la première fois d'évaluer l'exposition aux pesticides des personnes vivant près de vignes et de celles vivant loin de toute culture. L'étude PestiRiv est inédite en termes de sources d'exposition prises en compte (air, alimentation, activité professionnelle et usages domestiques), de diversité des échantillons collectés conjointement (air ambiant, air intérieur, poussières, urines, cheveux, aliments autoproduits) et de maillage territorial, avec 6 régions viticoles couvertes.

Objectifs

Objectif principal : savoir s'il existe une différence entre l'exposition aux pesticides des personnes vivant près de vignes et de celles vivant loin de toute culture.

Objectifs secondaires :

- mieux connaître les sources d'exposition aux pesticides ;
- étudier l'effet de la distance du domicile aux vignes sur l'exposition ;
- étudier les liens entre les différentes sources d'exposition et leurs influences sur l'exposition globale ;
- décrire la variation de l'exposition au cours de l'année.

Population étudiée

L'étude PestiRiv se déroule dans 6 régions viticoles : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Elle concerne les adultes de 18 à 79 ans et les enfants de 3 à 17 ans. Les foyers sont tirés au sort dans des communes viticoles ou dans des communes éloignées de toute culture. Dans chaque foyer, un adulte et un enfant peuvent participer.

Déroulement de l'étude

Etape préparatoire

La 1^{re} phase de l'étude PestiRiv s'est déroulée entre le 28 octobre et le 21 décembre 2019 dans quatre communes des régions Grand Est et Nouvelle-Aquitaine. Cette 1^{re} phase a permis de tester le **protocole de l'étude** auprès de 72 foyers. Elle a également permis de comprendre les motifs de refus et les attentes des personnes sollicitées pour participer à cette étude.

En savoir plus :

Étude d'exposition aux pesticides chez les riverains de zones viticoles et non viticoles.

Bilan de l'étude pilote. [18/10/21]

Lancement de l'étude PestiRiv : une étude inédite sur l'exposition aux pesticides des personnes vivant en zone viticole [communiqué de presse, 19/10/21]

Les riverains de zone viticole sont-ils plus exposés aux pesticides que le reste de la population ? [communiqué de presse, 28/10/19]

Périodes d'enquête

L'étude PestiRiv à grande échelle débute en octobre 2021. Elle se déroule en deux temps :

à l'automne-hiver (octobre 2021-février 2022) auprès de personnes vivant près de vignes ;

au printemps-été (mars - août 2022) auprès des personnes vivant près de vignes et de celles vivant loin de toute culture.

Les foyers tirés au sort seront informés par courrier puis seront contactés par un enquêteur de l'Institut Ipsos qui leur proposera de participer à l'étude. Cette étude repose sur le volontariat des personnes tirées au sort.

Collecte des données

Pour les participants, l'étude dure 2 semaines. Pendant ce suivi, il leur est demandé :

de répondre à des questionnaires ;

de noter leurs activités quotidiennes ;

de recueillir des échantillons d'urines ;

pour certains participants, de recueillir les poussières du logement par aspirateur.

Lorsque cela est possible, il est également proposé aux participants de réaliser :

un recueil de cheveux ;

un recueil de fruits ou de légumes du jardin ;

un prélèvement d'air intérieur.

Parallèlement, des mesures de pesticides dans l'air seront menées dans certaines zones viticoles et zones éloignées de toute culture. Des enquêtes permettant de décrire le contexte agricole des zones d'étude seront également réalisées.

A quoi vont servir les résultats et quand seront-ils disponibles ?

Les résultats vont permettre de mieux connaître l'exposition aux pesticides des personnes vivant près de vignes et de celles vivant loin de toute culture et de savoir si certaines

personnes sont plus exposées que d'autres à ces substances. Les résultats permettront d'identifier les sources qui contribuent le plus à l'exposition aux pesticides. Ils pourront être utiles pour établir des recommandations de diminution des expositions. Ces résultats seront également utiles pour améliorer les connaissances en vue de l'évaluation des risques pour la santé, et pour contribuer à la définition de mesures de gestion et à l'évaluation des dispositifs mis en place localement.

Le rapport complet des résultats de l'étude PestiRiv sera publié sur les sites internet de Santé publique France et de l'Anses en 2024.

Confidentialité et sécurité des données

Des dispositions spécifiques ont été prises afin de garantir la confidentialité et la sécurité informatique des données recueillies dans le cadre de PestiRiv. Les données collectées resteront strictement confidentielles et seront transmises aux seuls agents de Santé publique France et de l'Anses habilités, en charge de cette étude. En aucun cas ne seront diffusés des résultats permettant d'identifier directement ou indirectement les participants à l'étude.

Une lettre d'information détaillant les modalités de traitement des données ainsi que les droits des participants sur leurs données est remise aux personnes sollicitées en amont de leur participation.

Le **protocole de cette étude** a reçu un avis favorable d'un Comité de Protection des Personnes et a fait l'objet d'une déclaration à la Cnil.

Partenariats et financement

La mise en œuvre de l'étude PestiRiv implique la coordination de multiples intervenants sur le terrain :

l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) réalise le tirage au sort des foyers à enquêter à partir de la base de logements Fidéli ;

l'institut Ipsos réalise l'enquête auprès des participants (recrutement des participants, passation des questionnaires, recueils des échantillons biologiques et environnementaux, etc.) ;

l'OQAI (Observatoire de la qualité de l'air intérieur) et le CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment) mettent en œuvre la collecte et l'analyse des échantillons de poussières et d'air à l'intérieur du domicile des participants ;

les AASQA (Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air) et leur fédération Atmo France mettent en œuvre la collecte des échantillons d'air dans certaines zones d'étude ;

le LCSQA (Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air) et l'Ineris (Institut national de l'environnement industriel et des risques) mettent en œuvre les analyses des

échantillons d'air ;

Météo France fournit les données permettant la description des conditions météorologiques et topographiques (pluviométrie, ensoleillement, direction et vitesse du vent, température, altitude) au moment de l'étude.

L'étude PestiRiv est inscrite dans le plan **Ecophyto 2+**. Elle est financée majoritairement par la mobilisation des crédits Ecophyto et par un autofinancement de Santé publique France et de l'Anses.



En vidéo

VOIR LA VIDÉO

Documents à télécharger

[affiche](#)

[dépliant](#)

[protocole](#)